

! CHANGEMENT DE DATE !

Foix, le 4 avril 2022

Réunion Entreprise **PLAN DE RESILIENCE** du BTP

Suite à l'annulation de la participation des services de l'Etat en raison de la réserve électorale, nous vous adressons un nouveau courrier pour la rencontre citée en objet.

Le mercredi 23 mars, la CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont rencontré Mme la Préfète et les services de l'Etat pour leur faire part de leur grande inquiétude sur la situation des entreprises du bâtiment et des travaux publics qui connaissent aujourd'hui de nombreuses difficultés. Pénurie de personnel, hausse des carburants, problématique des approvisionnements, augmentation des coûts des produits et matériaux, en sont quelques exemples.

Au-delà des propositions faites par nos deux organisations professionnelles (voir au verso), nous avons décidé d'organiser une rencontre d'échange et d'information entre les entreprises du BTP et les représentants des services de l'ETAT avec deux objectifs majeurs :

- **Même s'ils ne sont ni parfaits ni suffisants, vous informer sur les dispositifs et outils à votre disposition pour vous accompagner dans ces difficultés;**
- **Grâce à vos témoignages, sensibiliser les services de l'Etat et notamment le Médiateur des Entreprises sur les différentes situations que nous rencontrons au quotidien (politique commerciale et tarifaire des industriels et des distributeurs, approvisionnements, comportement des clients publics et privés, impact du coût des carburants et de l'énergie, ...) et leur faire prendre conscience des décisions à prendre et des moyens à mettre en œuvre pour répondre concrètement à nos attentes.**

Il s'agit notamment d'enrayer une situation inacceptable, où l'entreprise du BTP, dernier maillon de la chaîne économique, doit supporter toutes les conséquences vis-à-vis des clients publics ou privés.

Pour toutes ces raisons, nous devons nous mobiliser pour faire remonter avec précision et transparence, toutes les difficultés que nous rencontrons. Pour cela, nous avons le plaisir de vous inviter à cet échange le :

Mardi 26 avril 2022 à 18h00

Salle de conférence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
2 rue Jean Moulin 09000 FOIX

Participeront à cette rencontre : Stéphanie LEFORT, Sous-Préfète de Pamiers, chargée de l'économie, Patrick GARCIA Directeur Départemental de la Banque de France, Joan MAISSONNIER de la DDETSPP, Sophie ARTIGAUT de l'URSSAF, Paul CHATAIL de la DDFIP et Olivier RENNE de la DREETS, Médiateur des Entreprises.

Nous comptons sur votre Présence.

Nous vous prions de croire, **Madame Monsieur, Chers Collègues**, à l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président de la CAPEB



Vincent PEREZ

Le Président de la CNATP



Christian MASSAT

RAPPEL des propositions

La CAPEB et la CNATP réitèrent leurs demandes auprès des pouvoirs publics afin que le Plan de résilience puisse être complété par les dispositions suivantes :

- **Rembourser, comme pour le secteur agricole et le secteur des Travaux Publics**, une partie de la TICPE pour les carburants utilisés pour des véhicules professionnels ;
- **Le plafonnement des taxes sur les carburants**, en rétablissant par exemple la TICPE flottante et en le rendant rétroactif au 1^{er} janvier 2022.
- **Imposer aux banques et aux assureurs crédits qu'ils ne dégradent pas la cotation des entreprises** dès lors qu'elles décident de reporter le remboursement de leur PGE ;
- **Veiller à ce que les industriels et les négoce ou distributeurs :**
- participent activement au Comité de crise du BTP mis en place par le gouvernement (initiative qui a permis d'inciter les acheteurs publics à faire preuve de compréhension et de souplesse dans l'application des règles des marchés publics) ;
- intègrent dans leurs prix le juste coût de la décarbonation ;
- assument les risques d'augmentation des prix avec la filière (solidarité et intérêts mutuels des acteurs : industriels, négoce, entreprises et clients) dans le cadre d'une charte de solidarité ;
- **Exiger des fournisseurs qu'ils préviennent au moins 3 mois à l'avance** les entreprises du bâtiment de toute augmentation des prix et qu'ils maintiennent une stabilité des prix également durant au minimum trois mois (en effet, les tendances pratiquées actuellement imposent parfois un paiement au comptant et des validités des prix de 24h ou 48h alors que le délai de rétractation des clients est en moyenne de 14 jours) ;
- **Accélérer la refonte du calcul des différents index BT** et leurs publications dans des délais rapides au regard de la crise actuelle ;
- **Appliquer une TVA à taux réduit de 5,5%** pour l'ensemble des travaux de rénovation ;
- **Rendre enfin automatique, en marchés publics, l'application des pénalités de retard** en cas de retard de paiement aux entreprises ;
- **Mettre en place un mécanisme de bouclier tarifaire du coût de l'énergie** aux niveaux européen et français pour disposer d'une production industrielle à prix maîtrisé et permettre la continuité des politiques publiques de rénovation énergétique et environnementale, directement menacées par la flambée des coûts des matériaux.

Retrouvez l'intégralité du communiqué à la rubrique « a la une » de nos sites www.capeb09.fr ou www.cnatp09.fr